



Université Allameh Tabataba'i

Faculté des Lettres et des Langues étrangères

Département de Français

Equivalence lexicale en traduction

Sous la direction de :

Madame le Docteur Tehrani

Professeur Consultant :

Monsieur le Docteur Kazemi

Présenté par :

Zahra Shokri

Janvier 2012

Au nom de Dieu

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Dédicace

A mon cher mari pour son soutien moral et ses sacrifices le long de ma formation.

Remerciement

En préambule à ce mémoire, je souhaite adresser mes remerciements les plus sincères aux personnes qui m'ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce travail.

Je tiens à remercier sincèrement *Madame le Docteur Tehrani*, qui, en tant que Directrice de mémoire, s'est toujours montrée à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire, ainsi que pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'elle a bien voulu me consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour. Mes remerciements s'adressent également à *Monsieur le Docteur Kazemi*, Professeur consultant, pour sa générosité et la grande patience dont il a su faire preuve malgré ses charges académiques et professionnelles. Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers *Monsieur le Docteur Ahmadi*, le membre de jury, qui a eu la gentillesse de lire et corriger ce travail.

Mes remerciements vont également à mes parents et à mon mari, de tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour me permettre de suivre mes études dans les meilleures conditions possibles et n'avoir jamais cessé de m'encourager tout au long de mes années d'étude.

Je tiens à la fin de ce travail à remercier ALLAH le tout puissant de m'avoir donné la foi et de m'avoir permis d'en arriver là.

Table des matières

Introduction	5
Chapitre I	
1-1.La définition de la traduction	8
1-2.La traduction définie par l'équivalence	8
1-3.Les différents types d'équivalence en traduction	10
1-3-1. Équivalence linguistique	11
1-3-2. Équivalence paradigmatic	12
1-3-3. Équivalence stylistique	13
1-3-4. Équivalence sémantique	13
1-3-5.Équivalence référentielle	14
1-3-6.Équivalence pragmatique	14
1-3-7.Équivalence dynamique	17
1-3-8.Équivalence fonctionnelle	21
1-4.La définition de la notion d'équivalence lexicale	23
1-4-1.Unité minimale	23
1-4-2.Sens d'une unité lexicale	24
1-5. Place de l'équivalence lexicale au sein de l'activité traduisante	26
1-5-1.Phrase écrite dans la langue de départ	26
1-5-2.Compréhension	27

1-5-3.Analyse traduisante	27
1-5-4.Action	28

Chapitre II

2-1.Adjectif en français	30
2-1-1.Épithète liée	31
2-1-2.Épithète détachée	34
2-1-3.Qualificatif attribut	39
2-1-3-1. Qualificatif attribut du sujet	39
2-1-3-2.Qualificatif attribut du complément d'objet	40
2-2.Les deux catégories d'épithètes	41
2-2-1.Épithètes habituellement postposées	41
2-2-2.Épithètes habituellement antéposées	42
2-3. Changements de position	43
2-3-1.Considérations d'ordre euphonique	43
2-3-2.Considérations d'ordre stylistique	44
2-3-3.Considérations d'ordre sémantique	44
2-3-4.Considérations d'ordre syntaxique	48
2-4. Satellites du syntagme adjectival	50
2-4-1.Le nom, satellite du syntagme adjectival	51
2-4-2.L'adverbe, satellite du syntagme adjectival	51

2-4-3.La proposition subordonnée, satellite du syntagme adjectival	52
2-5.Le sens d'un adjectif	52
2-6.Les adjectifs polysémiques	54
2-6-1.Polysémie intra-catégorielle	54
2- 6-1-1.La spécification de la modalité sensorielle	56
2-6-1-2. La sous-catégorisation sémantique	56
2-6-2. Polysémie extra-catégorielle	56
2-7.Le rapport nom-adjectif dans le groupe nominal	57
2-8. Adjectif en persan	58
2-8-1. Épithète	58
2-8-2. Compléments d'adjectif	60
2-8-3.Mot circonstanciel	60

Chapitre III

3-1.Les stratégies de la traduction des adjectifs français en persan	62
3-1-1. Traduction d'un adjectif par un adjectif	62
3-1-2.Traduction d'un adjectif par deux (ou plusieurs) adjectifs quasiment synonymes	63
3-1-3.Traduction d'un adjectif par une phrase (subordonnée) ou par un verbe	67
3-1-4.Traduction d'un adjectif par un adverbe	71
3-1-5.Traduction d'un adjectif par un nom	73
3-1-6.Omission de l'adjectif	75

3-2 .Les fautes et les maladresses	77
3-2-1.Discordance sémantique	77
3-2-2.Discordance stylistique	79
3-2-2-1.Utilisation d'un registre soutenu	79
3-2-2-2.Utilisation d'un registre familier	80
3-2-3. Etude de quelques contresens	81
Conclusion	83
Bibliographie	85

Introduction

La notion d'équivalence est un concept clé de la pratique et de la théorie de la traduction. Cependant, l'équivalence reste toujours une notion confuse. En effet, peu de chercheurs en théorie de la traduction continuent de nos jours à rechercher les principes de l'équivalence au niveau des signes de deux langues comme le faisait déjà Sain Augustin au quatrième siècle et comme le faisait encore, dans les années soixante, George Mounin. Il faut noter que la traduction n'est pas la recherche d'équivalences statiques au niveau des signes et de leurs signifiés, mais qu'il s'agit d'un phénomène pragmatique qui met en jeu des facteurs extralinguistique dynamiques. La traduction vise à fournir des équivalences à des signes insérés dans des situations spécifiques.

À ce sujet, il est intéressant de noter deux réalités. D'une part, le dictionnaire bilingue, siège d'équivalence lexicale, n'est pas le résultat d'une théorie longuement élaborée mais est né spontanément pour répondre à un besoin précis. D'autre part, ce besoin a été créé par la nécessité de traduire. L'équivalence lexicale joue un rôle important dans l'activité traduisante. La question qui se pose est de savoir comment réconcilier cette constatation avec le fait sur lequel la théorie met l'accent : la traduction ne consiste pas simplement à remplacer des mots par des mots.

Ce mémoire a pour objet d'étudier le rôle et l'importance de l'équivalence lexicale en traduction et d'aborder la traduction des adjectifs français en persan.

Le premier chapitre, en s'appuyant sur les travaux des différents théoriciens, sera consacré aux diverses perceptions de la notion de traduction et d'équivalence. Nous allons définir ce qu'est la traduction. Nous aborderons plus particulièrement les problèmes posés par l'équivalence lexicale et la place qu'elle occupe au sein de l'activité traduisante.

Parmi les catégories du lexique, on va se focaliser sur les adjectifs et leurs traductions en persan. Le deuxième chapitre porte sur les particularités des adjectifs en français et en persans.

Dans les textes littéraires, les adjectifs semblent constituer une part non négligeable du vocabulaire mis en jeu. Dans le troisième chapitre, on a choisi comme corpus une œuvre littéraire, *l'Argent* d'Emile Zola, puisque c'est une œuvre descriptive qui emploie de nombreux adjectifs.

En analysant les trois premiers chapitres de ce roman et sa traduction en persan (le corpus étant volumineux, on s'est limité aux 200 premières pages du roman), on cherchera à identifier les stratégies que le traducteur a employées pour traduire en persan les adjectifs français.

Chapitre I

1-1.La définition de la traduction

La traduction est l'opération qui consiste en un transfert d'un texte exprimé dans une langue de départ(L1) en un texte réexprimé vers une langue cible (L2) sans toutefois que ne soit affecté le sens sémantique général. Traduire, c'est énoncer dans une autre langue ce qui a été énoncé dans une langue source, tout en tenant compte d'un certain nombre de contraintes (contexte, grammaire, équivalences sémantiques, stylistiques, etc.), afin de le rendre compréhensible pour des personnes ne connaissant pas la langue source et n'ayant pas la même culture ou le même bagage de connaissances. Alors, pour traduire, le traducteur doit posséder plus que des compétences linguistiques car il ne suffit pas de maîtriser la langue source. En effet, il est nécessaire de maîtriser la langue cible, qui est généralement la langue maternelle.

1-2.La traduction définie par l'équivalence

Les théories développées dans les années 1970 ont ouvert la voie à de nouvelles façons d'aborder les problèmes de traduction. Les théories fonctionnalistes ont révolutionné la traductologie en analysant la traduction comme un processus de communication pragmatique dans lequel les textes de départ et d'arrivée peuvent avoir des buts ou des fonctions différents. Ainsi le traducteur, médiateur de la communication interlinguistique et interculturelle, doit rechercher une équivalence qui rend le texte d'arrivée fonctionnel dans la culture réceptrice.

Par ailleurs, la linguistique contemporaine s'éloigne des anciens praticiens de la traduction qui considéraient la traduction comme une opération soit toujours possible, soit impossible, totale ou incomplète. La linguistique contemporaine, s'appuyant sur les approches de la communication pragmatique, reconnaît la relativité des résultats de l'opération traduisante en la définissant comme « une opération, relative dans son succès, variable dans les

niveaux de la communication qu'elle atteint ».¹ Bien que cette définition n'inclue pas explicitement le terme *équivalence*, elle montre clairement le changement de perception de ce qu'est la traduction.

Les théoriciens qui définissent la traduction à l'aide de la notion d'équivalence sont nombreux. Par exemple, Anthony G. Aettinger considère la traduction comme le « *remplacement* des éléments d'une langue [...] par des éléments équivalents d'une autre langue ». John Cunnison Catford postule que la traduction pourrait être définie comme le « *remplacement* de matériaux textuels d'une langue par des matériaux équivalents dans une autre langue ». Nida, quant à lui, propose que « la traduction consiste à *produire* dans la langue d'arrivée l'équivalent naturel le plus proche du message de la langue de départ, d'abord quant à la signification, puis quant au style ».²

Cette nouvelle approche introduit également un débat qui s'est poursuivi pendant des décennies et qui se poursuit toujours. Le débat en question est celui de la traduction et de l'équivalence comme élément définitoire de cette dernière.

Il convient d'insister sur le fait que l'équivalence est un concept appartenant au domaine de la traductologie. La linguistique contrastive reconnaît le concept de *correspondance*, mais celui-ci désigne un phénomène différent de l'équivalence. La linguistique contrastive, dont le but principal est d'analyser deux langues afin d'identifier leurs différences générales et spécifiques, a comme champ d'application l'apprentissage des langues secondes. Cela signifie qu'elle se rapporte à la langue en tant que système. La *correspondance* est un concept utilisé pour décrire des phrases et des structures qui correspondent dans la langue de départ et dans la langue d'arrivée.

¹ -George Mounin, Les problèmes théoriques de la traduction, Paris, Gallimard, 1986.

² -Anthony Pym, Translation and Text Transfer, New York, Peter Lang, 1992.

L'*équivalence*, quant à elle, concerne plutôt le degré auquel un mot, une phrase, voire un texte peut être considéré dans la langue et la culture réceptrice comme l'équivalent du texte de départ. L'équivalence a trait au discours ou à la parole, et relève de la traduction.

1-3. Les différents types d'équivalence en traduction

L'origine de la notion d'équivalence est plutôt difficile à déterminer, bien qu'on sache que Jakobson en parlait déjà en 1959. Certains théoriciens affirment que le terme est entré dans le domaine de la traductologie après être apparu dans les études en mathématiques. Cette hypothèse pourrait être justifiée par le fait que dans ce domaine, le terme *équivalence* désigne une relation symétrique entre des données pouvant être substituées l'une à l'autre sans entraîner de différence significative. D'autres théoriciens, comme Mary Snell-Hornby, nient cette possibilité en signalant l'existence de plus de cinquante-sept types d'équivalence en traduction allemande.

Les premiers débats autour de l'équivalence dans le domaine de la traductologie cherchaient à comprendre ce qui devait être équivalent : des mots, des phrases, des parties de texte, ou le texte en entier. Rappelons qu'avant les développements réalisés dans les années 1970 dans le domaine de la traduction, le texte était perçu comme une séquence linéaire d'unités, et la traduction, comme une opération de décodage au cours de laquelle le traducteur remplaçait *les unités du texte* de départ par des unités équivalentes dans la langue d'arrivée. Aujourd'hui, la notion d'« unité équivalente » peut, selon les différents théoriciens, se rapporter à un mot ou à un texte dans son ensemble.

Il est indéniable que le terme *équivalence* sous-entend une relation de valeur égale, ce qui justifie son emploi en mathématiques.

Le but du traducteur est d'établir le type d'équivalence qui convient le mieux selon le contexte dans lequel la traduction doit être réalisée et selon la fonction que celle-ci aura auprès du public cible. L'une des difficultés qu'il devra surmonter dans la réalisation de son travail touche aux diverses façons dont l'équivalence a été définie et classée dans l'abondante documentation qu'elle a générée.

Il faut remarquer que plusieurs types d'équivalences reçoivent une appellation différente selon les théoriciens, mais elles désignent souvent le même concept ou des concepts ne présentant qu'une infime différence.

Bien que des théoriciens, Snell-Hornby par exemple, assurent avoir identifié plus de cinquante-sept équivalences, les paragraphes qui suivent ne décrivent que les équivalences linguistique, paradigmatic, stylistique, sémantique, référentielle, pragmatique, dynamique et, bien sûr, l'équivalence fonctionnelle. Ce sont les types d'équivalences les plus souvent analysés. Il faut noter que ces équivalences se placent sur des plans différents. L'équivalence linguistique, par exemple, se place sur le plan de la sémantique, l'équivalence paradigmatic se place sur le plan grammatical et l'équivalence pragmatique se place sur le plan extra-linguistique.

1-3-1.Équivalence linguistique

On appelle ainsi le type d'équivalence qui présente une homogénéité sur le plan linguistique entre le texte original et sa traduction. Connue aussi sous le nom d'équivalence textuelle, d'équivalence syntagmatique, d'équivalence structurelle ou d'équivalence formelle, l'équivalence linguistique est employée pour reproduire le plus littéralement possible le contenu et la forme du texte de départ de façon à ce que les récepteurs de la traduction reçoivent le même message, dans son contenu comme dans sa forme. Elle permet de s'identifier le plus fidèlement possible à la personne ou à l'objet dont il est question dans le texte de départ, afin de comprendre le mieux possible ses traits culturels,

ses coutumes, sa façon de penser, ses moyens d'expression, etc. L'équivalence formelle n'est nulle autre que la traduction littérale. La traduction par équivalence formelle a comme caractéristique d'être une traduction orientée vers le texte de départ. En fait, c'est ce dernier qui sert de référence dans l'établissement des normes de fidélité. La traduction glosée est le parfait exemple d'une traduction rendue par équivalence formelle.

- Fouchécour a traduit le mot "مه رو" dans la poésie de Hafez par « face de lune » ; en fait, il a essayé de transmettre le plus littéralement possible la forme et le contenu.

Un autre exemple¹ :

این چرخ فلک که ما در او حیرانیم

La Roue des cieux fatidique / qui nous joue et nous égare

1-3-2. Équivalence paradigmaticque

Ce type d'équivalence se caractérise par l'imposition d'une certaine correspondance, sur le plan grammatical, entre la traduction et le texte original. Il s'agit d'éléments grammaticaux pouvant être substituables sans que le sens de l'énoncé ne soit modifié. En français, par exemple, le temps verbal des lois est généralement le présent de l'indicatif. Ce temps peut être substitué par un autre si les usages et coutumes du système juridique de la culture réceptrice l'exigent. L'équivalence paradigmaticque désigne des rapports dits verticaux, par opposition aux rapports syntagmatiques, plutôt qualifiés de rapports horizontaux. En général, le traducteur obtient cette équivalence par le biais de la transposition.

¹Khayyâm, Les Quatrains de Khayyâm, traduit par Fitzgerald, Edward.

Exemple¹ :

- Je ne sais pas, monsieur, j'arrive.

-نمی دانم آقا، من هم همین الان رسیدم.

- Le traducteur a obtenu l'équivalence paradigmatique en substituant le présent de l'indicatif par le passé en persan.

1-3-3. Équivalence stylistique

L'équivalence stylistique se rapporte à une relation fonctionnelle entre les éléments stylistiques du texte de départ et du texte d'arrivée en vue de l'obtention d'une identité expressive ou affective entre l'original et sa traduction, sans modifier le sens de l'énoncé. Le style donné à la traduction peut varier selon que le texte traduit soit un texte littéraire ou un texte pragmatique. En traduction juridique par exemple, le style du texte d'arrivée doit être conforme aux usages du système juridique de la culture réceptrice.

Exemple²:

Je suis seul au salon du Consulat général. Dans les fenêtres, tout le golfe.

من در تالار کنسولگری تنها هستم. در پنجره ها سرتاسر خلیج.

- Cet exemple est tiré d'une œuvre littéraire dont l'auteur a tendance à utiliser des phrases sans verbes. Et les traducteurs ont bien essayé de garder le style d'origine.

1-3-4. Équivalence sémantique

On parle d'équivalence sémantique lorsque l'original et sa traduction ont le même contenu sémantique ou sémiotique (le signifié). L'équivalence sémantique se place sur le plan des mots et non du paragraphe ou du texte dans son ensemble. Elle suppose que le

¹ .Emile Zola, l'Argent, traduit par Ali Akbar Massoumbeygui.

² .Malraux, Antimémoire, traduit par Nadjafi et Seyed Hosseyni.

terme de départ et son équivalent en langue d'arrivée partagent un champ sémantique identique. Dans ces cas, la traduction littérale s'avère un procédé de traduction approprié.

1-3-5. Équivalence référentielle

Dans ce type d'équivalence, il s'agit de veiller à ce que l'original et sa traduction traitent du même sujet et se rapportent aux mêmes réalités.

Exemple :

« Sécurité Sociale » → « تامين اجتماعي »

1-3-6. Équivalence pragmatique

L'équivalence pragmatique se rapproche beaucoup de l'équivalence dynamique. Par cette équivalence, et surtout l'équivalence pragmatique perlocutoire, le traducteur produit chez le lecteur de la traduction les mêmes effets et les mêmes *réactions pratiques* que le texte original a produites chez son lecteur. Par effet perlocutoire on entend toute réponse ou conséquence ou tout résultat que le texte produit chez le lecteur, de la simple compréhension du texte aux réactions internes comme la joie ou la douleur psychologique en passant par les réactions externes comme l'envie de commettre un meurtre. La pragmatique étudie ces effets en analysant des actes de parole.

Il faut remarquer l'étroite relation qui existe entre l'acte de parole et l'effet. Si un acte de parole vise à présenter des excuses par exemple, il faut que la traduction utilise des actes de parole qui peuvent produire les mêmes effets, en langue d'arrivée, que cette excuse a produits chez le lecteur du texte original.

Leo Hickey fait remarquer que si l'équivalence pragmatique occupe une place importante en traduction littéraire, son application est plutôt restreinte en traduction juridique. Il signale que les effets perlocutoires que le texte vise à produire chez le lecteur ne sont pas des effets réels, mais potentiels. Sans quoi, on serait dans le domaine de la psychologie. Pour être rendus dans la langue d'arrivée, ces effets potentiels doivent être détectables dans le texte de départ. Ainsi, le traducteur ne doit analyser les intentions subjectives de l'auteur que dans la mesure où elles sont objectivement présentes dans le texte.

La plus grande difficulté à surmonter dans l'obtention de l'équivalence pragmatique ou perlocutoire, comme le fait remarquer Hickey, provient du fait qu'il n'y a pas de relation directe ou automatique entre le texte et l'effet qu'il produit. Il n'est pas facile de prévoir et encore moins de connaître sans se tromper les effets qu'un texte produira chez son lecteur. Par ailleurs, si le destinataire du texte original est un juriste, le texte traduit n'a forcément pas de lecteur analogue. Si le destinataire du texte traduit est un juriste formé selon une tradition juridique différente de celle du lecteur du texte de départ, l'effet que le texte d'arrivée peut générer chez lui risque d'être différent de l'effet produit chez le lecteur du texte de départ. L'équivalence pragmatique ou perlocutoire devrait donc être recherchée parmi les effets causés chez les lecteurs non qualifiés du texte de départ - c'est-à-dire le lecteur non juriste, ce qui est plutôt rare dans la pratique - et chez n'importe quel lecteur du texte d'arrivée.

Comme il est indiqué au début de ce chapitre, les définitions et le classement de l'équivalence portent souvent à confusion. Leo Hickey, par exemple, décrit l'équivalence pragmatique comme l'équivalence que le traducteur exploite pour offrir à son lecteur un effet similaire à l'effet que le texte de départ a créé chez ses lecteurs. Toutefois, les problèmes qu'il décrit et les solutions qu'il propose se rapportent plutôt à des cas de non-correspondance des réalités ou des notions entre les deux systèmes juridiques touchés par la traduction. Le type de correspondance dont il serait question dans ces cas est